

SANITAIRE/L'épidémie de FCO-8 gagne du terrain sur les Savoie et la FCO-3 se rapproche depuis le Nord.

Le point sur l'évolution de la situation pour les deux sérotypes FCO

La fièvre catarrhale ovine est un virus transmis par les culicoides, ces petits moucherons capables de se déplacer sur des dizaines de kilomètres chaque jour sous l'action du vent. Elle compte 36 sérotypes, plus ou moins virulents, et trois d'entre eux sont actuellement sur le territoire français. Si le sérotype 4 reste cantonné à la Corse, les sérotypes 3 et 8 sévissent en métropole et la situation évolue chaque jour.

FCO-8 présente, mais sans restriction de mouvement

Depuis le milieu du mois d'août, les Savoie font face à l'arrivée brutale de la FCO-8, avec un nouveau variant particulièrement virulent. Au 13 septembre en Savoie, 52 foyers étaient confirmés et 142 élevages étaient en suspicion ; en Haute-Savoie, 25 foyers confirmés et 53 suspicions étaient en attente de résultats [source DDETSPP 73 et DDPP 74, voir carte ci-dessous].

77 foyers confirmés et 195 suspicions

Le constat est sans appel : ovins et bovins subissent l'arrivée du virus avec des phases cliniques importantes (forte fièvre, hypersalivation, ulcères...), et une mortalité particulièrement élevée en élevage ovin. Dans ce contexte de crise, la gestion des animaux malades reste le principal moyen d'action pour limiter les pertes. La prévention est également de mise, et doit elle aussi s'entreprendre avec le vétérinaire de l'élevage : renforcement de l'immunité des animaux, gestion du parasitisme, et bien sûr vaccination. Celle-ci est un moyen de lutte efficace, et sa mise en place doit impérativement se raisonner en fonction du contexte de l'élevage.

La seule réglementation liée à ce sérotype concerne l'export des animaux, et aucune restriction de mouvement n'existe au sein même du territoire français.

FCO-3 en approche et réglementée

Avec la confirmation de cas en Saône-et-Loire, puis dans le Doubs et en Suisse, la progression de la FCO-3 vers le sud s'est accélérée début septembre. Ce sérotype présente les mêmes caractéristiques que le précédent, avec un impact clinique conséquent. Sa gestion est cependant différente, avec des mesures de restrictions sur les mouvements d'animaux dans nos frontières.

En effet, en plus des contraintes liées à l'export, une zone dite régulée (ZR) entoure chaque foyer dans un rayon de 150 km, et englobe depuis le début du mois la quasi-totalité de la Haute-Savoie, et une soixantaine de communes de Savoie. Toute sortie d'animal de la ZR pour rejoindre la zone indemne (ZI) doit respecter un protocole impliquant la désinsectisation des animaux et des moyens de transport, ainsi que le dépistage par analyse PCR (voir schéma ci-contre). Il convient alors d'anticiper au maximum les déplacements dans ce sens, en particulier concernant les femelles en fin de gestation.

Un second point diffère pour la gestion de ce sérotype 3 : la vaccination. Celle-ci est en effet prise en charge par l'État pour les départements de la zone éligible, incluant désormais les deux Savoie. Chaque éleveur souhaitant vacciner pour ce sérotype doit dès à présent contacter son vétérinaire sanitaire pour commander les doses mises à disposition.

Cas particuliers

Si les règles de gestion applicables à tout mouvement doivent être respectées, il existe cependant des dérogations possibles en fonction du contexte de ce mouvement :

- À l'approche de l'automne, les retours d'estives font partie des préoccupations majeures. Ils pourront se réaliser sans nécessité de dépister les animaux concernés, mais avec le maintien des mesures de désinsectisation.
- Les trajets vers l'abattoir peuvent également déroger à ce dépistage, sous conditions.
- Enfin, il sera nécessaire de contacter la DD (ETS) PP pour en savoir plus concernant les centres de rassemblements et ateliers d'engraissement.

Des informations toujours à disposition

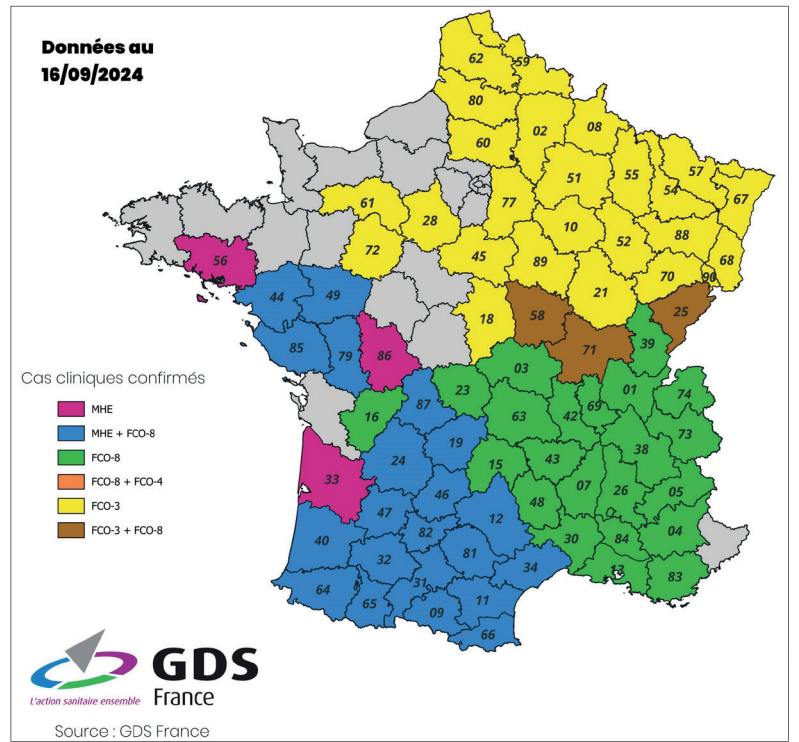
Toutes les informations liées à l'évolution de la situation FCO mais aussi MHE sont disponibles sur le site internet du GDS : signes cliniques de la maladie, vaccins existants, produits de désinsectisation, détail des règles au mouvement, et surtout actualité et cartographie des zones touchées.

N'hésitez pas à consulter www.gdsdes-savoie.fr pour accéder à tous ces détails, à contacter le standard au 04.79.70.78.24, et à vous rapprocher de votre vétérinaire et des services de la DD (ETS) PP de votre département. ■

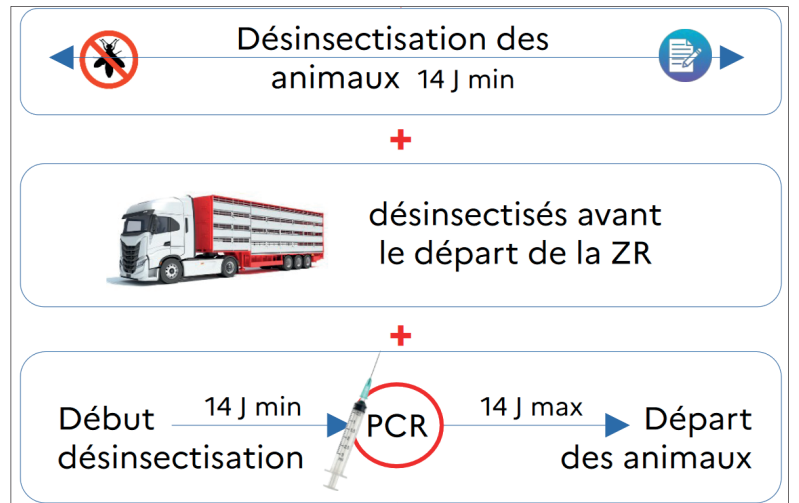
Cyril Aymonier, GDS des Savoie

✓ Vacciner, la seule arme efficace des éleveurs pour limiter la FCO

La vaccination est le seul moyen efficace pour limiter la propagation du virus déjà présent (FCO-8), et pour préserver les animaux des signes cliniques du virus qui approche (FCO-3). Parlez-en dès maintenant à votre vétérinaire pour connaître les modalités d'application. ■



Les règles de mouvement de la zone régulée (ZR) vers la zone indemne (ZI)



Consultez le schéma complet sur le site www.gdsdes-savoie.fr

